Être avocat pour des périodes courtes (business oblige)

Par **Booker**, le **09/08/2015** à **09:06**

Bonjour à tous !

Une question toute simple m'amène vers vous aujourd'hui. Y-a-t-il possibilité d'intervenir comme avocat auprès de particuliers, cabinets ou autres, etc. pour des périodes plutôt courtes (3 mois à 3 ans grand max) afin de pouvoir exercer et mettre de côté. Le but étant de monter une affaire après la période d'activité -je me suis découvert une passion pour le monde, risqué il est vrai et stimulant de l'entrepreneuriat.

En ce qui me concerne, ce rythme me permettrait de réaliser des honoraires en vue de monter une boite. Et si la boite marche pas je pourrai toujours tenter un nouveau cycle etc.

Je recherche sur le net, comme je m'en doutais ce n'est pas la norme le CDD pour les avoc' mais je continue à fouiller, il y a bien une petite niche pour les personnes qui comme moi recherchent ce rythme très particulier. S'il y a quelques tuyaux de disponibles, je suis preneur.

Bien à vous !

Par **Booker**, le **09/08/2015** à **09:45**

J'ai vu que l'on pouvait faire des contrat de collab' sur durée déterminée par ex

Par **marianne76**, le **09/08/2015** à **10:09**

Bonjour
Si vous optez pour le statut libéral cela va être compliqué, n'oubliez pas les charges , le CNBF etc
Sinon en salarié vous tombez sur des CDD

Par **Booker**, le **09/08/2015** à **14:57**

ah les charges en en effet, je ne les avais pas introduit dans mes calculs... merci pour votre réponse

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés